



## ARRÊTÉ

portant désignation des membres de la commission pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour l'admission en

**Licence**

**1<sup>ère</sup> année**

**Mention Mathématiques et Informatique Appliquées aux Sciences Humaines et Sociales et Gestion  
Parcours Numérique et Management**

### LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ TOULOUSE CAPITOLE

**Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-3 et D. 612-1-13,

**Vu** les statuts de l'Université Toulouse Capitole tels qu'annexés au décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022, notamment leur article 7,

#### Article 1<sup>er</sup>

La commission pédagogique chargée d'examiner les candidatures pour l'admission au titre de l'année universitaire 2025-2026 en :

**Licence**

**1<sup>ère</sup> année**

**Mention Mathématiques et Informatique Appliquées aux Sciences Humaines et Sociales et Gestion  
Parcours Numérique et Management**

est composée comme suit :

- Frédéric AMBLARD, Professeur des Universités, Président
- Pascal BECHTET, Intervenant extérieur
- Umberto GRANDI, Professeur des Universités

#### Article 2

L'admission est prononcée par le Président de l'Université sur proposition de la commission.

Fait à Toulouse, le 3 mars 2025

Pour le Président, et par délégation  
La Directrice des Etudes et de la Vie Etudiante  
Université Toulouse Capitole

Cosima BLUNTZ